

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série FNB du Fonds énergie Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse invest@ninepoint.com, ou visitez le www.ninepoint.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création de la série :	11 mai 2021	Gestionnaire du fonds :	Ninepoint Partners LP
Valeur totale du fonds au 28 mars 2024 :	1,84 milliard \$	Gestionnaire de portefeuille :	Ninepoint Partners LP
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,77 %	Distributions :	Annuelles, en décembre

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 28 mars 2024)

Symbole boursier :	NNRG	Volume quotidien moyen :	36 234,81
Bourse :	Cboe Canada	Nombre de jours de négociation :	252
Monnaie :	Dollars canadiens		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 28 mars 2024)

Cours du marché :	38,66-53,91	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,22 %
Valeur liquidative :	39,056-53,8018		

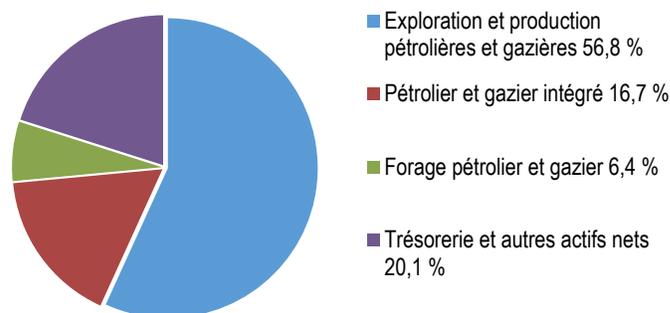
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds cherche à obtenir une croissance du capital à long terme. Il investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui participent, directement ou indirectement, à l'exploration, au développement, à la production et à la distribution du pétrole, du gaz, du charbon ou de l'uranium et à d'autres activités connexes dans le secteur de l'énergie et des ressources.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 mars 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 mars 2024)

1. Crescent Point Energy Corporation	11,5 %
2. Baytex Energy Corp.	10,6 %
3. Tamarack Valley Energy Ltd.	8,1 %
4. Cenovus Energy Inc.	8,1 %
5. Precision Drilling Corp.	6,4 %
6. MEG Energy Corp.	5,9 %
7. ARC Resources Ltd.	5,9 %
8. Whitecap Resources Inc.	5,6 %
9. Tourmaline Oil Corp.	5,2 %
10. Paramount Resources Limited, cat. A	3,7 %
Pourcentage total des dix principaux placements	71,0 %

Répartition des placements (au 28 mars 2024)


Nombre total de placements 15

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **élevée**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série FNB du fonds au cours des 2 dernières années civiles, calculé en fonction de la valeur liquidative du fonds. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série FNB du fonds au cours des 2 dernières années civiles. La valeur du fonds a diminué pendant 1 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement sur 3 mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série FNB du fonds sur 3 mois au cours des 2 dernières années civiles et jusqu'au 28 mars 2024. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	38,46 %	31 mars 2022	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 384,60 \$.
Pire rendement	-15,82 %	29 décembre 2023	Votre placement chuterait pour s'établir à 841,77 \$.

Rendement moyen

Au 28 mars 2024, une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans les parts de série FNB du fonds au moment de la création de la série détiendrait aujourd'hui 2 628,59 \$, ce qui donne un rendement composé annuel de 39,87 %.

NÉGOCIATION DES PARTS DE SÉRIE FNB

Les séries négociées en bourse détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des séries négociées en bourse :

Établissement du prix

Les séries négociées en bourse ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les séries négociées en bourse sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements d'un fonds peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts négociées en bourse. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts négociées en bourse si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.
- En général, plus cet écart est petit, plus la série négociée en bourse est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les séries négociées en bourse ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements d'un fonds à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts négociées en bourse au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts négociées en bourse.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché des séries négociées en bourse fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui recherchent le potentiel de croissance du capital à long terme que présentent les secteurs de l'énergie et des ressources. Les investisseurs devraient pouvoir tolérer un risque de placement élevé et investir à long terme.

■ N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (revenu ou gain en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série FNB du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les séries, les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts de série FNB du fonds. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des fonds sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du fonds**Taux annuel (en % de la valeur du fonds)**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2023, les frais du fonds s'élevaient à 2,18 % de sa valeur, ce qui correspond à 21,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds.	1,77 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,41 %
Frais du fonds	2,18 %

Prime d'encouragement

Tous les ans, le fonds verse au gestionnaire une prime d'encouragement correspondant à 10 % du montant par lequel le rendement de la série dépasse celui de l'indice de rendement global plafonné de l'énergie S&P/TSX, multiplié par la valeur liquidative de la série. Si le rendement de la série au cours d'une année est inférieur au rendement de l'indice (l'« insuffisance »), alors aucune prime d'encouragement ne sera payable au cours de toute année subséquente tant que le rendement de la série, sur une base cumulative, n'aura pas dépassé le montant de l'insuffisance.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de série FNB du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard de la série FNB du fonds.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, Tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707

Télécopieur : 416 628-2397

Courriel : invest@ninepoint.com

Site Web : www.ninepoint.com/fr

Sans frais : 1 866 299-9906